



**Ville de Saint-Sauveur**  
**Comité de Santé Sécurité au travail du**  
**Chalet Pauline-Vanier et de l'Hôtel de ville**  
**Compte-rendu**

**Date :** 12 mars 2025 de 13h15 à 15h45

**Endroit :** Salle Georges-Filion

**1) Adoption de l'ordre du jour**

**2) Dépôt et adoption du compte-rendu du CSS du 22 janvier 2025**

**3) Nouvelles SST :**

- Présentation des statistiques à jour 2025 concernant les accidents du travail survenus.
- Présentation du plan d'action sst 2025 (formations externes prévues en cours d'année).

**4) Suivi des éléments au plan d'action SST Chalet Pauline-Vanier :**

- Voir le document joint en annexe.

**5) Inspections des lieux de travail :**

Chalet Pauline-Vanier : présentation aux membres du CSS de la grille qui a été complétée concernant la dernière inspection qui a eu lieu (19 février 2025).

Hôtel de ville : présentation aux membres du CSS de la grille reflétant la première inspection ayant eu lieu (17 janvier 2025).

**6) Analyse des accidents du travail et des déclarations de situation dangereuse survenus depuis la dernière réunion du CSS (laquelle a eu lieu le 22 janvier 2025) :**

- 1- Un employé du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a subi un étirement au niveau de l'épaule/omoplate en manutentionnant une boîte dont le poids était de 117 lbs, au niveau du quai de chargement des livraisons chez Meubles RD.

**Mesures correctives retenues :** suite à l'enquête et analyse d'accident qui a été réalisée, l'employé s'est engagé à évaluer **au préalable** le poids de tout item qu'il sera appelé à manipuler à l'avenir et à contacter sa directrice **sans délai** advenant qu'il juge que l'article est trop lourd pour lui (le tout en lien avec la charte en annexe qui est affichée dans nos différents bâtiments, laquelle lui avait été présentée, notamment lors de la formation [Manutention | APSAM](#) qu'il a suivie en date du 12 avril dernier). Ainsi, elle sera en mesure de solliciter un autre employé afin que la manutention soit faite à deux travailleurs, par exemple (ou si une autre méthode de travail sera applicable).

- 2- Un employé du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a subi une entorse lombaire, au niveau du membre supérieur et du thorax après avoir fait une chute sur glace en descendant de la camionnette utilisée par les employés de ce Service (tout près des toilettes publiques situées à proximité de l'église). Il s'agit du premier accident « avec perte de temps » en 2025 (arrêt de travail d'une durée de six semaines pour le moment).

**Mesures correctives retenues :** L'information a été transmise au directeur du Service des travaux publics pour s'assurer que la quantité d'abrasif et la fréquence d'épandage sont adéquats afin d'assurer la sécurité du site (pour les travailleurs tout comme pour les citoyens). De plus, le CSS en arrive à la conclusion que la supérieure immédiate pourrait projeter la vidéo de l'Académie (APCHQ) à ce sujet à ses employés. Ainsi, ses travailleurs seraient mieux informés quant aux bonnes pratiques à suivre afin d'éviter ce genre d'accident (notamment en ce qui concerne **l'analyse de son environnement et le port recommandé des crampons**).

- Une déclaration de situation dangereuse a été rédigée par le travailleur accidenté (voir le point 1 ci-haut).

- Une déclaration de situation inappropriée impliquant un usager a été rédigée par une employée de la bibliothèque à la suite d'un événement où une usagère a été désagréable et a levé le ton à son égard, au comptoir de prêt. Sa supérieure immédiate a contacté cette personne afin d'éclaircir cette situation et l'informer que ce genre de comportement n'est pas acceptable et ne doit plus se reproduire.

## **7) Formations et capsules SST ayant eu lieu depuis le dernier CSS (22 janvier 2025)**

- a) Une session d'information a eu lieu le 28 janvier 2025, par une infirmière et un technicien en hygiène du travail du CISSS des Laurentides concernant les risques et mesures de prévention applicables aux hépatites A, B et C ainsi qu'au sujet du VIH. Les employés présents furent des préposés aux plateaux récréatifs, la superviseure parcs, espaces verts et événements, les concierges, les techniciennes loisirs, le coordonnateur programmation et événements, la directrice du Service des loisirs, la coordonnatrice à la bibliothèque ainsi que la conseillère en ressources humaines. Les informations remises ont été ajoutées à la section « programmes de prévention » de notre page web sst (sst.vss.ca).
- b) Une session d'information portant sur l'implantation d'un programme de cadenassage a eu lieu le 20 février 2025. Les employés présents furent tous les superviseurs des travaux publics (à l'exception de la superviseure parcs, espaces verts et événements), les directeur et directeur adjoint du Service des travaux publics, le directeur du Service du génie, le superviseur de l'hygiène du milieu ainsi que la conseillère en ressources humaines.

### **Capsules sst :**

- Aux techniciennes en loisirs: capsule concernant la prévention des accidents en lien avec l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau.
- Au coordonnateur programmation et événement, aux techniciennes en loisirs, à la coordonnatrice à la bibliothèque, aux concierges et à certaines employées de la bibliothèque ainsi qu'à une secrétaire : capsule concernant la prévention des chutes de même niveau et du formulaire « déclaration de situation inappropriée impliquant un citoyen ou usager ».
- À la conseillère en environnement ainsi qu'au technicien en environnement : présentation de la politique de gestion relative au télétravail.
- Aux employés du Service de l'urbanisme : capsule concernant les produits dangereux (Simdut) et l'utilisation de *Paratox*.

## **8) Nouvelles actions SST et varia**

- Un communiqué a été envoyé par courriel le 4 février 2025 à tous les employés en lien avec la semaine de prévention du suicide.
- Une première réunion portant sur la présence féminine au Service des travaux publics a eu lieu le 29 janvier 2025. Une des techniciennes en loisirs et membre de l'exécutif syndical ainsi que la conseillère et la directrice des ressources humaines furent notamment présentes.
- Une présentation aux élus a été faite par la conseillère en ressources humaines le 10 février 2025 concernant le bilan des actions sst réalisées en 2024 (ainsi que le plan d'action de 2025).

## **9) Date de la prochaine réunion du CSS : 14 mai 2025.**

## **10) Levée de la réunion**

### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (33, AVENUE DE L'ÉGLISE) ET HÔTEL DE VILLE (1, PLACE DE LA MAIRIE) :**

- Eve Pichette-Dufresne, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  - Julie Lapointe, conseillère en ressources humaines
    - Mélanie Douville, technicienne en loisirs (représentante des travailleurs)
    - Valérie Gagné, technicienne en administration (représente des travailleurs)